

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 42 du 21.10.2022  
Piliers du 21.10.2022  
au 21.11.2022

Monthey, le 19 octobre 2022

N/réf. JR/gp

## MISES À L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Florence et Lenny Gosparini, Route des Giettes 164, 1871 Les Giettes.  
Situation : parcelles Nos 2431, 6251 et 2635, folio 43, au lieu-dit "Miobesset", situées en zone M1, individuelle montagne, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants (2431 et 6251) et de l'hoirie Bernard Moret (2635); coordonnées : 2'562'890/1'120'020.  
Objet : remplacement du chauffage à bois par l'installation d'une pompe à chaleur extérieure air/eau et goudronnage de l'accès existant.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la zone réservée.
- Requérants : Mme et M. Nina et Christophe Schlicht, Chemin des Fontaines 19e, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Nicollier Group SA, Chemin du Rhône 133, 1926 Fully.  
Situation : parcelle No 6216, folio 4, au lieu-dit "Einsier", située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'590/1'122'125.  
Objet : construction d'une piscine, installation d'une pompe à chaleur extérieure air/eau et pose d'un garage préfabriqué.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement du chemin communal des Fontaines.
- Requérants : Mme et M. Chantal et Stéphane Schnydrig, Route des Aunaires 80, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Pellouchoud & Cie, Rue de la Poste 29, 1926 Fully.  
Situation : parcelle No 3514, folio 18, au lieu-dit "Les Aunaires", située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'768/1'123'741.  
Objet : remplacement d'une chaudière à gaz par l'installation d'une pompe à chaleur intérieure air/eau.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au Conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 21 novembre 2022 à 18.00 heures